

Conseil Communautaire
Séance du 23 Novembre 2023

**Délibération N° 2023 11 090 : Intercommunalité – projet de modifications
statutaires des compétences facultatives**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Novembre à 19 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle de réunion du siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 16/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	7	Votants	36
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; M. Pascal CHAPEAU suppléant de Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Mme DUCHESNE Sabrina	M. TOURNADRE Philippe
Mme COULONNIER Claire	M. LANGEVIN Dominique
M. GUILLOIS Alain	M. OLIVIER François
Mme REYMOND Marie-France	M. DUTHEIL Michel
M. LECLERC Guy	M. RONCIERE Hervé
M. RICHARD Gérard	Mme GAULTIER Monique
M. MORANCAIS Alain	M. CHIQUET Jean-Michel
Mme DUTERTRE Laure	Absente/Excusée
Mme RAPPART Sabrina	Absente/Excusée
Mme PINCON Fabienne	Absente/Excusée

Secrétaire de séance : Michel Dutheil

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 28/11/2023

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2023 tel qu'annexé, portant dernière modification des statuts de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 ;
Considérant que dans son rapport définitif, la Chambre régionale des Comptes a fait remarquer la présence dans les statuts de la Communauté de communes de compétences facultatives « particulièrement diverses et variées » allant même jusqu'à noter « un enchevêtrement de compétences », nous invitant ainsi à revoir nos champs d'intervention ;

Considérant que dans cette optique, les élus communautaires ont décidé de travailler sur la compétence facultative « développement du sport » avec l'objectif de restituer aux communes membres, certaines compétences dites de proximité comme cela avait été le cas avec les subventions accordées aux associations sportives et comités de jumelage ;

Considérant également que la présente modification était aussi l'occasion de revoir la formulation de la compétence Tourisme en ce qui concerne les modalités de partenariat et de gestion de la voie verte avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Anille et de la Braye et la Communauté de communes « Territoires Vendômois » ;

M. le Président propose d'engager une modification statutaire dans les conditions suivantes :

COMPÉTENCES FACULTATIVES	Rédaction actuelle des statuts :	Modifications consistant en un retrait d'une mention à la rédaction actuelle
TOURISME	Gestion, entretien et valorisation de la voie verte « Montval-Sur-Loir -Bessé sur Braye » (à l'exclusion du linéaire situé dans le Loir et Cher)	Retrait de la parenthèse (à l'exclusion du linéaire situé dans le Loir et Cher) Soit la nouvelle rédaction suivante : Gestion, entretien et valorisation de la voie verte « Montval-Sur-Loir - Bessé sur Braye »
DEVELOPPEMENT DU SPORT	Accompagnement à l'animation sportive en faveur de la pratique du football dans les clubs du territoire disposant d'une école labellisée Fille/Garçon	Suppression totale

Vu la présentation du dossier et le projet de modification statutaire soumis aux conseillers communautaires ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1.- Approuve le projet de modification statutaire tel que proposé ;

2.- Mandate M. le Président pour qu'il saisisse conformément au CGCT, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes et les invite à délibérer ; elles disposeront d'un délai maximum de trois mois à compter de la notification de la présente modification proposée, pour délibérer ;

3.- Demande à M. le Préfet de la Sarthe, en cas d'accord des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise, de modifier les statuts de la Communauté de Communes à l'issue de cette procédure.

4.- Mandate M. le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
M. Michel DUTHEIL**

The image shows a blue ink signature of M. Michel Dutheil. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the President's signature.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20231123-23_cc11b_0196-DE
en date du 28/11/2023 ; REFERENCE ACTE : 23_cc11b_0196